

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 novembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoud BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : Mme Nathalie KOENDERS (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme Karine HUON-SAVINA (pouvoir Mme MODDE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Commissions de quartier - Modification du dispositif

Monsieur Avena, au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les commissions de quartier ont été installées par la Ville en octobre 2002, conformément aux dispositions de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Elles ont été renouvelées à plusieurs reprises : le 11 octobre 2004, le 15 octobre 2008, le 13 octobre 2011, le 11 octobre 2014 et enfin le 14 octobre 2017.

Depuis 2002, les équipes municipales ont développé une démocratie de proximité à Dijon afin de faciliter la participation citoyenne. En dix-neuf années d'existence, ce dispositif a su évoluer et accroître son rayonnement en prenant en compte, à chaque renouvellement, les propositions d'amélioration apportées par les habitants.

Les enjeux de transition et de résilience deviennent aujourd'hui essentiels pour toutes les collectivités territoriales et surtout pour les communes dont les équipes viennent d'être renouvelées. En 2020, la crise sanitaire que nous traversons a rendu impossible la consultation des membres des commissions de quartier quant aux évolutions souhaitées pour ce dispositif. Aussi, pour donner le temps aux membres des commissions de quartier et à la nouvelle municipalité de mener une réflexion sur l'évolution du dispositif de participation citoyenne, l'adaptation des modes d'action publique et de décision politique, il est envisagé de :

1. Prolonger la mandature d'un an maximum des membres ayant siégé en commission de quartier entre 2017 et 2020 et nommer des nouveaux élu.es

- quatre élu.es de la majorité, coprésident.e élu.e inclus, nommés par le maire dans chacune des neuf commissions de quartier,
- un.e élu.e de l'opposition désigné.e par le président de chaque groupe. En cas d'absence de consensus, un tirage au sort sera effectué.

2. Instaurer, pour 2021, un budget de fonctionnement pour laisser place à la concrétisation de nouveaux projets culturels, éducatifs, sociaux et solidaires

Depuis 2008, les commissions de quartier sont dotées d'un budget d'investissement de 40 000€ par an qui permet aux habitant.es de proposer et mettre en oeuvre des projets d'aménagement de proximité.

Face à la montée croissante du nombre de projets déposés relevant du fonctionnement, un budget de fonctionnement sera également dédié pour laisser place à la concrétisation de nouveaux projets culturels, éducatifs, sociaux et solidaires.

Les Dijonnais seront informés des nouvelles modalités de renouvellement à compter du 17 novembre 2020.

Les autres dispositions prévues par la délibération d'origine du 28 juin 2002 resteraient inchangées.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider les modifications du dispositif des commissions de quartier, dans les conditions proposées ;
- 2- adopter le nouveau règlement intérieur annexé au présent rapport ;
- 3- m'autoriser à signer le règlement intérieur et tout document à intervenir pour son application.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 43

Contre : 16